

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 21 mars 2025

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, COMBE Emilie, DUCHEZ Stéphane, ROCHIGNEUX Didier, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François.

Pouvoirs : JOUIN Nicolas pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné à T. GOUBY

Absents : DELHOMME Baptiste

Secrétaire de séance : Didier ROCHIGNEUX Début de séance à 20H00.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/02/2025 :

Approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des dossiers d'urbanisme.

3. Approbation du compte de gestion 2024 du budget général.

Odile MOLLE, adjointe au maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2024 transmis par le percepteur, trésorerie de Montbrison, qui énonce les résultats d'exécution du budget général pour l'exercice 2024. Le Maire constate que le compte de gestion ainsi présenté est conforme aux résultats du compte administratif 2024 de la commune.

Résultats de clôture 2024 budget général :

- Section de fonctionnement : + 245 829.38 €
- Section d'investissement : + 186 104.52 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- *Décide d'approuver le compte de gestion 2024 émis par le comptable du Trésor Public de Montbrison.*

VOTE :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

4. Approbation du compte administratif 2024 et affectation des résultats

Madame Odile MOLLE, adjointe au maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2024, préparé par le maire, Mr Thierry GOUBY.

En fonctionnement, dépenses et recettes représentent le quotidien de la commune

Coté dépenses, elles s'élèvent à 615 116€ soit une augmentation de 4% par rapport à 2023.

Le 1^{er} poste concerne les charges de personnel : Elles représentent 47,38% du budget soit 291 471€, et sont en augmentation de 6,63%, elles sont difficilement compressibles. Viennent ensuite les charges à caractère général pour 154 000€ malgré les efforts notamment en matière d'économie d'énergie, elles continuent à croître et représentent 25% du budget soit 11,32% d'augmentation. Les autres charges restent stables.

Les recettes s'élèvent à 760 221€, ce qui représente une augmentation de 7,28% soit 51 592€. A noter que la commune ne maîtrise qu'une partie de ses produits, mais tout est mis en œuvre pour équilibrer et ne pas augmenter impôts et taxes. Ces derniers représentent 378 669€ soit 49,81% des recettes, viennent ensuite les dotations pour un total de 195 686€ soit 25,74%. Ce sont les principaux postes de recettes auxquels s'ajoutent les produits de service et de gestion.

En investissement les dépenses se sont élevées à 213 577€, elles concernent divers travaux : voirie sur chemins communaux, isolation, électrification, mais aussi installation et achats divers : columbarium, tourniquet, mobilier, informatique...

Les recettes réelles enregistrent un montant de 306 663€, ce sont des remboursements de TVA sur travaux, des taxes sur construction, des subventions du département, du Siel.

Les comptes de gestion et administratifs 2024 étant conformes et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité : -Décide d'approuver le compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif de section de fonctionnement comme suit :

- Au budget général 2025 : 140 000 € en recette d'investissement (compte 1068) et 105 829.38 € en recette de fonctionnement (compte 002)

VOTE :	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

5. Approbation du budget primitif 2025

Prévision 2025 : En fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 823 077€. Concernant les investissements, le montant est de 799 449€, il est supérieur à 2024, ceci s'explique par le démarrage des travaux de la salle des fêtes. Ces derniers devraient débuter sur cet exercice, le montant prévu concerne seulement une partie des dépenses dont des travaux, des honoraires et études diverses. Les recettes s'équilibrent par une ligne de trésorerie dans l'attente de la notification du prêt. Les subventions sont sollicitées et non attribuées à ce jour.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 077 €

Dépenses et recettes d'investissement : 799 449 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif 2025, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

BUDGET GÉNÉRAL

Section de fonctionnement

Dépenses	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	Recettes	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
Caractère général	138 342	154 000	222 100	Excédent exercice antérieur	113 215	100 725	105 829
Charges de personnel	273 373	291 471	298 650	Atténuation des charges	5 429	5 503	2 000
Autres charges courantes	67 878	71 898	72 664	Produits des services	57 105	76 111	76 800
Charges financières	6 694	6 238	5 800	Impôts et taxes	366 114	378 669	357 600
Charges exceptionnelles	181	604		Dotations	186 578	195 686	186 064
Dépenses imprévues	-			Autres produits de gestion	44 797	56 167	46 700
Dotations aux amortissements	81 627	68 677	78 004	Opérations d'ordre Neutralisation amortissement LFA	48 085	48 085	48 084
Atténuation de produits (SDIS...)	23 024	22 228	22 250				
Dotations aux provisions			600	Produits exceptionnels	521		
Total dépenses réelles	591 119	615 116	700 068	Total recettes réelles	708 629	760 221	717 248
Virement à section investissement	105 072	123 562	123 009				
Total dépenses	696 191	738 678	823 077	Total recettes	821 844	860 946	823 077

Section investissement

Dépenses	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	Recettes	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
Solde antérieur d'investissement reporté				Solde report exécution	164 925	93 019	186 104
Attribution compensation Loire Forez (voirie-éclairage etc...)	48 084	48 084	48 084	Excédent de fonctionnement	150 000	130 000	140 000
Emprunts et dettes assimilées	39 747	39 815	39 881	Virt de la section de fonctionnement	105 072	123 562	123 009
Immobilisations incorporelles (études, etc...)	-		11 280	Subventions investissement reçues	43 529	34 252	17 247
Immobilisations corporelles : travaux	261 640	77 186	651 119	Taxes aménagement	41 880	32 152	27 216
Travaux	-			Dépôts et cautions	589	728	1 000
Cautions	475	322	1 000	ECTVA	8 500	40 769	9 869
Frais étude				Emprunt	-		217 000
Transfert asst LFA				Opérations d'ordre Neutralisation amortissement LFA	81 627	68 676	78 004
Opérations patrimoniales (cession terrains)	450	85		Opérations patrimoniales (cession terrains)	450	85	
Opérations d'ordre (AC investissement)	48 085	48 085	48 085				
Total	398 481	213 577	799 449	Total	596 572	523 243	799 449

Investissement recettes = 523 243 € - 93 019 € - 123 562 € = 306 663 €

Résultat réel des investissements : 306 663 € - 213 577 € = 93 086 €

VOTE :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

6. Amortissement de l'attribution de compensation en investissement (ACI) : fixation d'une durée d'amortissement de l'ACI et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI

Ainsi, les attributions de compensation d'investissement versées par les communes s'imputent à compter du 1^{er} janvier 2018 au débit du compte 2046 et peuvent être amorties sur un an.

Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire.

Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 77681.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- la fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an
- la mise en œuvre pour le budget 2025 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

VOTE :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

7. Vote des taux 2025

Monsieur le Maire rappelle que les taux des différentes taxes (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non bâti et taxe habitation) doivent être votés et présente différents éléments afin d'étudier les taux d'imposition 2025.

Après étude de plusieurs simulations et divers débats, Monsieur Le Maire **propose de ne pas augmenter les taux et de les laisser identiques à ceux de l'année dernière**, l'inflation augmente déjà les bases.

Après avoir oui l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter les taux de référence suivants :

TFPB : 25.40 % (dont 10,10 % décidé par le conseil municipal et 15,30 % décidé par le Département de la Loire)
TFNB : 39.49 %
TH : 5.69 %

VOTE :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

8. Adhésion au service de remplacement proposé par le C.D.G 42 (Centre de gestion de la Loire)

La commune ayant un besoin urgent de remplacement en secrétariat, elle souhaite adhérer au service de remplacement proposé par le Centre de gestion de la Loire.

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion ;

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- Á la mise à disposition d'un(e) secrétaire de marie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire.
- Á la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- DÉCIDE d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- Précise que la dépense correspondante sera imputée à l'article 611 du budget.

VOTE :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

8. Projet de location parcelle B 1358, B 538

Monsieur le Maire explique que la société NW, spécialisée dans le stockage d'électricité a proposé à la commune de louer les parcelles B 1358 et B 538 afin de pouvoir installer un dispositif de stockage d'électricité appelé JBOX. Celui-ci se présente sous la forme d'un container permettant de stocker l'électricité produite et non consommée.

Le maire demande l'accord du conseil municipal afin de pouvoir continuer à avancer sur ce dossier.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte que le maire continue l'étude de cette demande de location de parcelles.

- VOTE :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	-----------	------------	----------------

Prochain conseil municipal :

Vendredi 16 avril 2025 à 20h00

La séance est levée à 21h45